

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

# Fonds des collèges

## Lignes directrices à l'intention des membres des comités experts

Février 2022

Établir des partenariats entre  
les collèges et leurs collectivités

# INNOVATION

Fondation canadienne  
pour l'innovation

Canada Foundation  
for Innovation



# Table des matières

<b>Partie 1 – Ce qu’il faut savoir au sujet du Fonds des collèges .....</b>	<b>3</b>
Raison d’être .....	3
Objectifs .....	3
Processus d’évaluation.....	3
Échelle d’évaluation .....	4
Décisions de financement .....	6
Critères d’évaluation et normes .....	6
Principes de l’évaluation du mérite.....	6
<b>Partie 2 – Ce qu’il faut savoir pour évaluer.....</b>	<b>8</b>
Matériel pour réaliser l’évaluation .....	8
Rôles et responsabilités des comités experts.....	8
Présidence .....	8
Membres .....	8
Personnel de la FCI .....	9
Observateurs et observatrices .....	9
Logistique des réunions .....	9
Précisions concernant chaque étape.....	9
Étape 1 – Avant la réunion .....	9
Étape 2 – Pendant la réunion .....	10
Étape 3 – Après la réunion.....	10

## À propos de la Fondation canadienne pour l’innovation

La Fondation canadienne pour l’innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu’aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu’ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité. La FCI investit dans l’infrastructure dont les chercheurs et chercheuses ont besoin pour voir grand, innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir parmi les meilleurs talents au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de la population canadienne.

## Un avenir meilleur, maintenant

Depuis 25 ans, nous investissons dans les idées qui transforment notre monde

**Partie 3** – Normes d'évaluation et instructions  
fournies aux établissements demandeurs  
(avec instructions à l'intention des  
évaluateurs et évaluatrices) ..... 11

    Objectif 1 ..... 11

        Recherche appliquée ou  
        développement technologique ..... 11

        Partenariats..... 12

    Objectif 2 ..... 13

        Infrastructure ..... 13

        Équipe ..... 14

    Objectif 3..... 15

        Retombées..... 15



### À qui ces lignes directrices sont-elles destinées?

Ces lignes directrices sont destinées aux membres des comités experts qui examinent les propositions soumises dans le cadre du concours du Fonds des collèges de la Fondation canadienne pour l'innovation.



### Mot de remerciement

Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de participer au processus d'évaluation du concours du Fonds des collèges. La réussite de notre processus d'évaluation du mérite tient à la collaboration de personnes dévouées comme vous qui consacrent de leur temps et leur expertise. Nous vous sommes très reconnaissants des efforts que vous déployez.

---

# Partie 1 – Ce qu’il faut savoir au sujet du Fonds des collèges

## Raison d’être

Le Fonds des collèges vise à favoriser les partenariats entre les collèges et une gamme de partenaires publics, privés ou à but non lucratif.

Par l’entremise du Fonds des collèges, nous :

- Finançons des projets novateurs qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique dans toutes les disciplines;
- Fournissons aux collèges, l’infrastructure de recherche dont ils ont besoin pour favoriser, dans leurs domaines stratégiques prioritaires, des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif.

L’innovation découlant de ces partenariats de recherche doit répondre aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d’un secteur industriel ou d’une collectivité du Canada. Nous nous attendons à ce que ces nouveautés entraînent la création ou l’adaptation de connaissances et de technologies et ce, pour développer ou améliorer un produit, un processus ou un service. Les activités proposées et les infrastructures demandées qui seront financées par ce fonds ne doivent pas :

- Reproduire des installations ou des services présents dans la région;
- Faire concurrence à des entreprises privées.

## Objectifs

- Créer ou renforcer des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif qui mènent à de l’innovation; ces nouveautés doivent répondre aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d’un secteur industriel ou d’une collectivité du Canada;
- Renforcer et optimiser la capacité éprouvée d’un collège à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique; cette capacité éprouvée devant être en lien direct avec les activités de recherche appliquée ou de développement technologique présentées dans les propositions;
- Générer des retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé à l’échelle locale ou nationale, y compris la formation de personnel hautement qualifié.

## Processus d’évaluation

Grâce à notre processus structuré d’évaluation du mérite, nous veillons à ce que les propositions soient évaluées de manière juste, transparente, concurrentielle et rigoureuse. Les prochaines sections décrivent le processus d’évaluation de ce concours, notamment les rôles et les responsabilités de chaque comité.

Pour le Fonds des collèges, notre processus d’évaluation du mérite comprend deux étapes : évaluation par des comités experts puis par un comité d’évaluation multidisciplinaire.



## Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

**Équité :** nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

**Diversité :** nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment les caractéristiques

individuelles comme le genre, la langue, la culture et le stade de carrière; les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement; ainsi que celles de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

**Inclusion :** nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

**Figure 1 : Processus d'évaluation du mérite du Fonds des collèges**



## Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes pour évaluer dans quelle mesure une proposition satisfait à chacun des critères d'évaluation du concours (figure 2). Les cotes attribuées doivent être fondées sur les forces et les faiblesses de la proposition par rapport à la norme. Nous vous invitons à utiliser l'éventail complet de cotes pour évaluer les propositions, tant dans votre évaluation préliminaire qu'au moment où le comité expert doit parvenir à un consensus.

**Figure 2 : Échelle d'évaluation**



Une cote « ST » indique qu'une proposition satisfait au critère et répond à la norme qui lui est associée.

Vous pourriez vouloir donner la cote « EX » lorsqu'une proposition satisfait au critère, répond à la norme qui lui est associée et présente même des qualités ou des forces qui dépassent les attentes.

Consultez la « [Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)](#) » pour en savoir plus.

### Première étape : les comités experts

Des comités experts examinent un petit nombre de propositions regroupées selon leur domaine de recherche. Ils déterminent les forces et les faiblesses de ces propositions par rapport aux cinq critères d'évaluation.

Seules les propositions qui atteignent le seuil d'excellence du concours passeront à l'étape suivante (voir « [Quel est le seuil d'excellence?](#) »).



## Quel est le seuil d'excellence?

Les propositions atteignent le seuil d'excellence à moins qu'elles ne reçoivent la cote

**NS** ou, deux fois ou plus la cote **PS**.



## Quels sont les critères d'évaluation?

Les comités experts évaluent les propositions selon cinq critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du Fonds des collèges :

### Recherche appliquée ou développement

**technologique** – Les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées répondent aux besoins clairement établis d'un secteur industriel ou d'une collectivité. Elles ont été développées en collaboration avec des partenaires pour veiller à ce que la recherche atteigne les résultats escomptés.

**Partenariats** – Le collège a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec un secteur industriel ou une collectivité. Il a trouvé des partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique prévues. Il a un plan pour stimuler de nouveaux partenariats avec le secteur industriel ou la collectivité.

**Infrastructure** – L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement

technologique proposées. Elle devrait améliorer la capacité de recherche et développement du collège et s'y intégrer. Elle sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'en assurer la pertinence et de conserver les collaborations avec le secteur industriel ou la collectivité.

**Équipe** – L'équipe comprend la gamme d'expertises et d'expériences nécessaires pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées et exploiter l'infrastructure demandée.

**Retombées** – Les activités proposées sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé à l'échelle locale ou nationale. Elles favoriseront également le développement de personnel hautement qualifié.

Consultez la « [Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)](#) » pour en savoir plus.

## Deuxième étape : les comités d'évaluation multidisciplinaires

Le comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) examine toutes les propositions qui ont atteint le seuil d'excellence à l'étape précédente. Nous choisissons les membres du CEM en fonction de leur compréhension a) du milieu de la recherche appliquée et du développement technologique; b) du rôle des collèges dans le processus qui mène à plus d'innovation; et c) des besoins des partenaires.

Suite à une analyse minutieuse des propositions et des rapports des comités experts, le CEM est chargé :

- D'évaluer chaque proposition par rapport aux trois objectifs du Fonds des collèges et par rapport aux propositions concurrentes;
- D'établir le montant de financement recommandé pour chaque proposition;
- De formuler des recommandations de financement au conseil d'administration de la FCI.

## Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rend chaque année ses décisions de financement concernant le Fonds des collèges à sa séance de novembre, après quoi nous avisons les collèges de ces décisions et rendons disponible le matériel d'évaluation dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF).

## Critères d'évaluation et normes

Les comités experts évaluent les propositions selon cinq critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du Fonds des collèges. Pour être financée, une proposition doit satisfaire à la norme correspondant à chaque critère d'évaluation. Dans l'appel à propositions, il est indiqué aux établissements demandeurs de décrire précisément dans quelle mesure leur proposition répond à chaque critère d'évaluation et de fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux évaluateurs et évaluatrices de juger du mérite de chaque projet (consultez la « [Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)](#) »).

## Principes de l'évaluation du mérite

Notre processus d'évaluation du mérite repose sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres de comités experts doivent donc se conformer à l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

### Intégrité

Nous nous attendons à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel, et non pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tout conflit d'intérêts doit nous être déclaré et nous déterminons s'il est gérable ou s'il convient d'écarter la personne ciblée du processus d'évaluation.

### Confidentialité

Notre processus d'évaluation est confidentiel. Accepter de faire partie d'un de nos comités d'évaluation, c'est s'engager à respecter l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion. Si une personne sollicitée pense ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, nous vous prions de décliner notre invitation à prendre part au processus d'évaluation.

## Préjugés

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur :

- Une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non);
- La taille ou la réputation de l'établissement demandeur;
- L'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées.

Nous vous encourageons vivement à suivre le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#) mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés et comment ceux-ci influencent l'évaluation du mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets (voir « [Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) »).

## Langues officielles

Nous offrons des services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

---

## Partie 2 – Ce qu’il faut savoir pour évaluer Matériel pour réaliser l’évaluation

Vous trouverez toute la documentation et l’information dont vous avez besoin pour réaliser l’évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#). Nous y créons un compte pour chaque membre de comité qui accepte de participer au processus d’évaluation. Si vous possédez déjà un compte, le matériel d’évaluation relatif à ce concours s’y trouvera.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d’utilisateur ou d’utilisatrice. Le « tableau de bord de l’évaluateur » qui permet de consulter le matériel et d’entamer le processus d’évaluation, est accessible en cliquant sur le nom du comité. La page « Évaluation et documentation » apparaîtra. Vous y trouverez :

- Des documents de référence : ces lignes directrices, mais aussi des normes d’évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs (avec instructions à l’intention des évaluateurs et évaluatrices), etc.;
- Des renseignements sur les réunions : dates, heures de début/fin et ordres du jour;
- Les propositions;
- Un formulaire d’évaluation préliminaire (sous l’onglet « Votre évaluation »).

Consultez le document d'[initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

## Rôles et responsabilités des comités experts

### Présidence

La présidence d’un comité expert est chargée d’en diriger les réunions en s’assurant que :

- Les avis de tous les membres soient pris en considération;
- Toutes les propositions soient évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document;
- Chaque proposition soit examinée de manière suffisamment détaillée;
- Les membres parviennent à un consensus sur l’évaluation de chaque critère;
- Les cotes soient suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger l’ébauche des rapports de son comité.

La présidence doit également s’assurer que les rapports de son comité reflètent fidèlement les discussions qui se sont tenues à propos de chaque proposition évaluée lors des réunions.

### Membres

Les membres des comités experts ont une expertise pointue dans divers aspects traités dans les propositions que leur comité aura à évaluer. Selon leur nombre, soit les propositions font l’objet d’une évaluation par tous les membres du comité soit par un sous-ensemble du comité.

Les membres doivent lire l’ensemble des propositions afin de prendre pleinement part aux échanges lors de la réunion. Après avoir discuté d’une proposition, les membres devront parvenir à un consensus sur la cote à attribuer à chaque critère d’évaluation.

## Personnel de la FCI

Au moins un membre du personnel de la FCI assistera à chacune des réunions pour épauler la présidence, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Pour rendre service aux membres des comités experts, le personnel de la FCI rédige également l'ébauche du rapport de chaque proposition.

## Observateurs et observatrices

Occasionnellement, d'autres membres du personnel de la FCI participent aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices. En outre, afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous pourrions inviter des représentants et représentantes des provinces ou des territoires concernés ou d'autres parties prenantes à se joindre aux réunions des comités experts à titre d'observateurs ou observatrices.

## Logistique des réunions

Les comités experts se réuniront par visioconférence. Nous envoyons des instructions pour pouvoir se connecter à la plateforme de vidéoconférence avant les réunions.

**Tableau 1 : Sommaire des principales activités entourant l'évaluation du Fonds des collègues**

<b>Échéance</b>	<b>Activités</b>
<b>Avant la réunion</b>	<p>Les membres doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Activer leur compte et accéder au <a href="#">Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF)</a>;</li><li>• Consulter les documents d'évaluation disponibles dans leur tableau de bord;</li><li>• Suivre le <a href="#">module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs</a> (voir « <a href="#">Préjugés</a> »);</li><li>• Évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation;</li><li>• Transmettre à la FCI leur(s) évaluation(s) préliminaire(s) au moins trois jours avant la réunion.</li></ul>
<b>Pendant la réunion</b>	<p>La présidence dirige la réunion en invitant à discuter des propositions à tour de rôle.</p> <p>Le comité cerne les forces et les faiblesses de chaque proposition selon chaque critère d'évaluation, de façon à atteindre un consensus sur la cote à attribuer. Cette discussion alimente le ou les rapports du comité expert.</p>
<b>Après la réunion</b>	<p>Pour rendre service aux membres des comités experts, le personnel de la FCI rédige l'ébauche du rapport de chaque proposition.</p> <p>La présidence ou les membres du comité passent en revue et approuvent les rapports.</p>

## Précisions concernant chaque étape

### Étape 1 – Avant la réunion

Nous mettrons au point des possibilités d'encadrement et du matériel supplémentaire sur la façon d'évaluer une proposition qui pourraient comprendre des séances de breffage en groupe et des vidéos explicatives. Les méthodes d'accès à ces ressources vous seront communiquées par courriel.

### Consultez les documents d'évaluation

Une fois que vous aurez accepté de siéger à un comité expert et peu après la date limite pour soumettre les propositions, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation est accessible. Consultez le document d'initiation au [Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

## Effectuez votre évaluation préliminaire

Les documents fournis doivent être la seule source d'information sur laquelle vous fonderez votre évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition de quelle manière le projet satisfait à chaque critère d'évaluation et justifie la demande de financement.

Après avoir lu la proposition, vous devrez :

- Cerner les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction de chacun des critères d'évaluation;
- Utiliser l'échelle d'évaluation pour déterminer la mesure dans laquelle une proposition répond à la norme pour chaque critère d'évaluation par rapport aux forces et faiblesses cernées précédemment;
- Saisir dans le SGCF, la cote que vous attribuer à chaque critère et indiquez-en les forces et les faiblesses dans la section « commentaires »;
- Soumettre vos évaluations préliminaires au moins trois jours avant la rencontre du comité.

Consultez la « [Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)](#) » pour en savoir plus.

Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs. Elles servent uniquement à orienter les discussions pendant la réunion et à aider à la rédaction des rapports du comité.

## Étape 2 – Pendant la réunion

Lors de la réunion, vous et les autres membres discuterez de chaque proposition pendant environ 60 minutes. La présidence du comité dirige la discussion, au besoin.

Chaque critère est traité et plus particulièrement lorsque des écarts importants entre les évaluations préliminaires surviennent. La discussion se déroule comme suit :

- L'évaluateur principal ou évaluatrice principale fournit un aperçu de la proposition, la cote qu'elle ou il attribue et une brève justification soulignant les forces et les faiblesses de la proposition en fonction dudit critère d'évaluation;
- La présidence du comité désigne les autres membres pour qu'ils présentent leur(s) évaluation(s) à tour de rôle, y compris toute information supplémentaire ou point de vue divergent;
- La présidence ouvre la discussion au reste du comité;
- La présidence demande au comité de parvenir à un consensus quant à la cote à attribuer :
  - Les comités peuvent attribuer l'une des cinq cotes à chaque critère;
  - La cote attribuée doit refléter fidèlement les forces et les faiblesses identifiées au cours de la discussion.

Les comités experts n'ont pas à formuler de recommandations de financement.

Seules les propositions qui atteignent le seuil d'excellence du concours passeront à l'étape suivante (voir « [Quel est le seuil d'excellence?](#) »).

## Étape 3 – Après la réunion

### Rapports des comités experts

Les membres des comités experts n'ont pas à produire les rapports de leur comité. Le personnel de la FCI rédige les ébauches des rapports de chaque proposition de façon à résumer l'évaluation consensuelle des membres du comité expert ainsi que leurs commentaires. Chaque rapport indiquera aussi les noms des membres du comité et les noms des établissements auxquels ils sont affiliés; toutefois aucun commentaire ne sera nominatif.

# Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs (avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices)

Pour évaluer les propositions, utilisez l'échelle d'évaluation présentée à la figure 2 de ce document et reprise ici à des fins de référence rapide.

**Figure 2 : Échelle d'évaluation**



## Objectif 1

Créer ou renforcer des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif qui mènent à de l'innovation; ces nouveautés doivent répondre aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.

### Les critères d'évaluation qui se rapportent à cet objectif sont :

- La recherche appliquée ou le développement technologique;
- Les partenariats.

### Recherche appliquée ou développement technologique

**Norme** – Les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées répondent aux besoins clairement établis d'un secteur industriel ou d'une collectivité. Elles ont été développées en collaboration avec des partenaires pour veiller à ce que la recherche atteigne les résultats escomptés.

### Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- Quels sont les besoins du secteur industriel proche de vous ou de votre collectivité, et comment les avez-vous identifiés (par exemple des consultations avec les parties prenantes, une analyse de la conjoncture)?
- Quelles activités de recherche appliquée ou de développement technologique allez-vous entreprendre avec vos partenaires? Dans chaque cas de figure, veuillez répondre aux questions suivantes :
  - Quels sont les objectifs?
  - Quelle est la méthodologie?
  - Quels sont les résultats escomptés?

Assurez-vous que vos descriptions fournissent un niveau de détail suffisant pour les personnes spécialisées dans le domaine qui jugeront de la faisabilité des activités.

Décrivez les collaborations avec les partenaires dans la section « [Partenariats](#) ».

## Partenariats

**Norme** – Le collègue a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec un secteur industriel ou une collectivité. Il a trouvé des partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique prévues. Il a un plan pour stimuler de nouveaux partenariats avec le secteur industriel ou la collectivité.

### **Vous devez aborder chacun des éléments suivants :**

- Quel est le bilan de votre collègue en matière de création et de maintien de partenariats de recherche avec le secteur industriel ou la collectivité? Veuillez fournir les renseignements suivants :
  - Résultats des partenariats précédents;
  - Durée des partenariats précédents;
  - Contributions de partenaires aux travaux de recherche par le passé (par exemple contribution financière, en temps du personnel ou aux activités de recherche). N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Quels sont vos partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées?
- Comment avez-vous choisi vos partenaires? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Comment allez-vous rejoindre le secteur industriel ou la collectivité pour stimuler de nouveaux partenariats?

## Objectif 2

Renforcer et optimiser la capacité éprouvée d'un collège à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique; cette capacité éprouvée devant être en lien direct avec les activités de recherche appliquée ou de développement technologique présentées dans les propositions.

**Les critères d'évaluation qui se rapportent à cet objectif sont :**

- L'infrastructure;
- L'équipe.

### Infrastructure

**Norme** – L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées. Elle devrait améliorer la capacité de recherche et développement du collège et s'y intégrer. Elle sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'en assurer la pertinence et de conserver les collaborations avec le secteur industriel ou la collectivité.

**Vous devez aborder chacun des éléments suivants :**

- L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche appliquée ou de développement technologique. Faites référence au numéro d'article, à la quantité, à l'emplacement et au coût que vous avez indiqués dans le tableau de la section « Coûts des articles individuels ». Fournissez la ventilation des coûts de chacun des groupes d'articles. Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, fournissez une description des locaux, y compris l'emplacement, la superficie et le type (par exemple laboratoire humide, serre);
- Comment l'infrastructure de recherche demandée va-t-elle améliorer et s'intégrer à l'infrastructure de recherche existante de votre collège?
- En quoi l'infrastructure demandée va-t-elle être pertinente et essentielle pour créer et renforcer la collaboration avec vos partenaires? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Comment l'infrastructure demandée va-t-elle être polyvalente et capable de répondre aux besoins de recherche appliquée ou de développement technologique immédiats et à plus long terme du secteur industriel ou de la collectivité? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Comment l'infrastructure va-t-elle être utilisée et entretenue de manière optimale? Détaillez les coûts d'exploitation et de maintenance et les sources de revenus nécessaires pour maintenir l'infrastructure demandée pendant sa durée de vie utile (cinq ans et plus). Consultez le tableau « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance » dans le module « Renseignements financiers ».

Vous devez décrire les principales caractéristiques des articles afin que les évaluateurs et évaluatrices puissent juger de leur pertinence pour mener les activités proposées en utilisant la méthodologie décrite.

Expliquez dans quelle mesure l'infrastructure sera utilisée dans les opérations régulières de vos activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées (par exemple nombre d'échantillons traités par jour, heures d'ouverture, nombre d'utilisateurs et utilisatrices).

- Si vous demandez un financement pour la construction ou les rénovations essentielles pour accueillir et utiliser l'infrastructure financée par la FCI ou pour mener les activités de recherche ou de développement technologique décrites dans la proposition, veuillez fournir les informations suivantes dans un document supplémentaire joint au module « Renseignements financiers » :
  - Un échéancier indiquant les dates importantes des différentes étapes des travaux de rénovation ou de construction proposés. (Nous nous attendons à ce que les collèges finalisent les contrats et commencent le volet construction ou rénovation d'un projet financé dans les 18 mois suivant la décision de financement. Cela s'applique à chaque site lorsqu'un projet implique plusieurs sites. Bien que nous reconnaissons que certains projets impliquent des volets de construction ou de rénovation importants et complexes, nous nous attendons à ce que votre collège ait terminé les travaux de planification et de développement de tels projets avant de postuler.)
  - Les plans d'étage des nouveaux locaux montrant où sera située l'infrastructure et l'échelle des plans;
  - La ventilation de l'ensemble des coûts de construction ou de rénovation d'un projet, par type de coût (coûts directs, accessoires et éventuels), si l'on s'attend à ce que ces coûts dépassent 500 000 \$.

#### **Instructions :**

Votre évaluation doit aussi prendre en compte la pertinence du budget et de l'estimation des coûts. Cette évaluation du budget devrait également relever toute dépense qui n'est pas adéquatement justifiée compte tenu des activités de recherche planifiées.

## Équipe

**Norme** – L'équipe comprend la gamme d'expertises et d'expériences nécessaires pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées et exploiter l'infrastructure demandée.

#### **Vous devez aborder chacun des éléments suivants :**

- Quelle est la contribution du personnel de recherche et technique (de votre collège et de vos partenaires) à la réalisation de la recherche appliquée ou du développement technologique et à l'exploitation de l'infrastructure demandée, et quelle est leur expérience et leur expertise en la matière?
- Comment le personnel (administratif, du développement des affaires, etc.) de votre collège appuiera-t-il la recherche et assurera-t-il la pérennité de l'infrastructure? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Quels obstacles particuliers ou systémiques (voir « Comment définit-on les obstacles systémiques? ») propres au contexte de votre programme de recherche pourraient empêcher des personnes de groupes sous-représentés de participer équitablement au sein de l'équipe de recherche?
- Quelle(s) bonne(s) pratique(s) concrète(s) avez-vous mise en place pour surmonter les obstacles particuliers ou systémiques décrits précédemment et démontrant que vous avez délibérément pris en compte l'équité et la diversité lors de la composition de votre équipe de recherche et du recrutement des membres de cette équipe? Veuillez en décrire au moins une;
- Quelle(s) bonne(s) pratique(s) concrète(s) adopterez-vous pour faciliter l'inclusion continue de groupes sous-représentés dans l'équipe de recherche. Veuillez en décrire au moins une. Précisez comment vous mettrez en œuvre cette pratique compte tenu des obstacles particuliers ou systémiques décrits précédemment.

Vous trouverez des exemples de bonnes pratiques dans les [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du gouvernement du Canada](#).

## Objectif 3

Générer des retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé à l'échelle locale ou nationale, y compris la formation de personnel hautement qualifié.

**Le critère d'évaluation qui se rapporte à cet objectif est :**

- Les retombées.

### Retombées

**Norme** – Les activités proposées sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé à l'échelle locale ou nationale. Elles favoriseront également le développement de personnel hautement qualifié.

**Vous devez aborder chacun des éléments suivants :**

- Quelles sont les retombées prévues des activités de recherche appliquée ou de développement technologique pour le secteur industriel ou la collectivité (au-delà des résultats décrits à la section « Recherche appliquée ou développement technologique »)? Vous pouvez inclure des activités de mobilisation des connaissances et de transfert de technologies;
- Quel est votre plan de formation de personnel hautement qualifié grâce aux activités de recherche appliquée ou de développement technologique qui se serviront de l'infrastructure demandée (par exemple des projets coopératifs, des projets intégrateurs, des stages rémunérés)? Combien de personnes seront formées et quelles compétences acquerront-elles?
- Quelles mesures prendrez-vous pour promouvoir un accès équitable aux activités de recherche appliquée ou de développement technologique pour le personnel hautement qualifié qui utilisera l'infrastructure demandée. Veuillez en décrire au moins une. Quels efforts seront mis en place pour assurer un milieu de formation accueillant et inclusif? Bien que nous vous encourageons à prendre en compte cet aspect dans vos activités de recherche appliquée ou de développement technologique, vous n'avez pas l'obligation de fournir des renseignements sur cet aspect, que nous n'évaluerons pas avant 2024.



## Comment définit-on les obstacles systémiques?

Les obstacles systémiques sont les politiques ou pratiques en vertu desquelles certaines personnes appartenant à des groupes sous-représentés n'ont pas un accès équitable aux emplois, aux services ou aux programmes, ou en sont exclues. Les groupes sous-représentés peuvent inclure, sans s'y limiter, les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres de minorités visibles ou de groupes racisés, les membres des communautés LGBTQ2+ et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.

S'il y a lieu, veuillez quantifier les retombées prévues des activités de recherche appliquée ou de développement technologique pour le secteur industriel ou la collectivité (par exemple nombre d'emplois créés, montants des revenus supplémentaires, nombre de personnes aidées).

**Instructions :**

Votre évaluation doit aussi prendre en compte un large éventail de retombées potentielles. Outre les retombées habituelles, voici d'autres exemples que vous pourriez envisager:

- Participation accrue des groupes sous-représentés (y compris celles et ceux qui pourraient faire face à des obstacles systémiques (voir « [Comment définit-on les obstacles systémiques?](#) »));
- Enrichissement de la culture scientifique du public;
- Mobilisation du public;
- Partenariats à l'extérieur du milieu de l'enseignement;
- Publication d'ensembles de données.